



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
pour l'administration**

Rennes, le **11 FEV. 2021**

Service d'Infrastructure de la Défense
Etablissement du service d'infrastructure de la Défense de Rennes
Division Gestion du Patrimoine
Bureau Gestion Administrative du Domaine

N° *500206* /ESID/ESID-RNS/DIVGP/BGAD3

ATTESTATION

REFERENCES : Code de la sécurité intérieure articles R.733-1 à R.733-13
Etude historique et technique de pollution pyrotechnique (EHTPP) de janvier 2018.
Analyse quantitative du risque n°500206/ESID REN/CNETRE REFERENT du 13/01/2021

Conformément aux dispositions des articles R 733-1 à R 733-13 du code de la sécurité intérieure fixant les compétences respectives des services placés sous l'autorité du ministre chargé de la sécurité civile et du ministre des armées en matière de recherche, de neutralisation d'enlèvement et de destruction des munitions et des explosifs.

Le directeur de l'établissement du Service d'Infrastructure de la Défense de Rennes certifie que la partie du site ci-après désigné BA 705 TOURS ST SYMPHORIEN TULASNE situé sur les communes de PARCAY-MESLAY et TOURS (selon le plan des tronçons joint en a) et immatriculé sous le n°157291 dans CHORUS et sous le n°370 261 029V dans le fichier des armées (G2D)

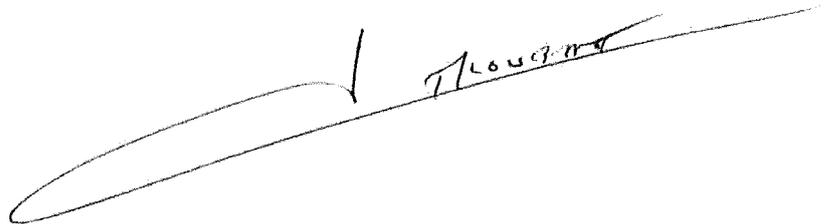
- a fait l'objet d'un examen de sa situation au regard des opérations mentionnées aux articles R733-1 et 733-2 (recherche, neutralisation, enlèvement et destruction des munitions, mines, pièges, engins et explosifs) dans le cadre d'une étude historique et technique telle que définie au second alinéa de l'article 733-3 ;
- a fait l'objet d'une analyse quantitative du risque conformément à l'article R 733-4 en vue d'une convention d'occupation temporaire (COT) pour travaux préalables au transfert de la plateforme aéroportuaire de Tours (BA 705) qui a permis de déterminer que :
 - o Les travaux de réseaux devront être réalisés selon les modalités définies dans les rapports 91K114_EXP01B_112020 et 91K114_EXP01B_122020 (indices B) de la société BERENGIER (réf. 8). Les tracés et modes opératoires définis sont à respecter SCRUPULEUSEMENT. L'ESID de Rennes demandera à être destinataire des documents d'ouvrages exécutés (DOE) correspondants.
 - o Les zones indiquées sur le plan joint en b) et situées dans la zone qui restera militaire sont exclues de la présente attestation.
 - o Les travaux de clôture seront à réaliser en utilisant la solution technique « clôture PRODEF à poser sur le sol » telle que présentée en page 3 du dossier d'usage de référence 6, SANS AUCUNE AGRESSION DU SOUS-SOL.
 - o Toute éventuelle déconstruction du bâtiment 72 devra se faire AVEC CONSERVATION du dallage.

- Les travaux de voirie ne pourront être exécutés qu'en rechargement de structure des chaussées existantes, AUCUN ELARGISSEMENT OU TRAVAUX NECESSITANT DES TERRASSEMENTS N'EST AUTORISE.
- Tout diagnostic géotechnique devra faire l'objet d'une sécurisation pyrotechnique

Toute découverte fortuite de munitions rendra caduque la conclusion de l'analyse du risque.

Elle est délivrée au Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement Aéroport International Tours Val de Loire (SMADAIT) pour la stricte utilisation mentionnée supra.

L'ingénieur général de 2ème classe Thierry TROUBAT
Directeur de l'établissement du service d'infrastructure
de Rennes

A large, handwritten signature in black ink, appearing to read 'Thierry Troubat', is written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat cursive.

Tours métropole

DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

TOURS - PARCAY-MESLAY
Aéroport de Tours Val de Loire

Renouvellement des réseaux
humides et secs



COUPES TYPE

Tranche	Page	Date	Observations
A			
B			
C			
D			



- Tronçon A-B - 93.00 ml
- Tronçon B-C - 70.00 ml
- Tronçon C-D - 305.00 ml
- Tronçon C-E - 650.00 ml
- Tronçon E-F - 245.00 ml
- Tronçon E-G - 443.00 ml
- Tronçon G-L - 440.00 ml
- Tronçon H-I - 485.00 ml
- Tronçon I-L - 685.00 ml
- Tronçon L-M - 1450.00 ml

Total - 5066.00 ml

Légende réseaux

- Gaz dn125
- HTA 3x240²
- AEP dn150
- FO dn63

